

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 11 AOÛT 2025, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERTRAND, MAIRE

Sont présents :

Robert Bertrand, Maire
Alain Dupuis, conseiller, siège #3
Tiffany Butler, conseillère, siège # 2 « à compter de 19h56 »
Erin Kane, conseillère, siège #4
Guy Roussel, conseiller, siège #5
Pierre Robineau, conseiller, siège #6
Secrétaire d'assemblée : Lucille Labonté

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE
2. DEMANDES DU PUBLIC
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUILLET 2025
5. CORRESPONDANCES (INFORMATION)
6. TRÉSORIE – APPROBATION DES COMPTES
 - 6.1 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE 28972 – PAVAGES LAFLEUR ET FILS
 - 6.2 AUTORISATION DE PAIEMENT - FACTURE 122393 - MARCIL LAVALLÉE
7. DÉPÔT DU SUIVI BUDGÉTAIRE (ACTIVITÉ DE FONCTIONNEMENT)
8. TRANSFÈRES DE COMPTES
9. DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE – TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2024-2028
10. DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE – TRAVAUX DANS LE CADRE DU PAVAL (2024-2026) VOLET : REDRESSEMENT ET SÉCURISATION
11. RAPPORTS
 - 11.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
 - 11.2 RAPPORT DE LA VOIRIE
 - 11.3 RAPPORT DE L'INSPECTEUR
12. PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE – SERVICE DE FORMATION RÉGIONAL DES POMPIERS DE LA MRC DE PAPINEAU
13. SUIVI DES DOSSIERS DE VOIRIE EN COURS (INFORMATION)
14. PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
16. VARIA :
17. PÉRIODE DE QUESTIONS
18. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. DEMANDES DU PUBLIC

3. ORDRE DU JOUR

2025-08-121

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU** : d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUILLET 2025

2025-08-122

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Erin Kane **ET RÉSOLU** : d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025.

Adoptée à l'unanimité

5. CORRESPONDANCES (INFORMATION)

6. TRÉSORIE – APPROBATION DES COMPTES

2025-08-123

ATTENDU QUE le conseil prend connaissance de la liste des comptes payés selon les dispositions du règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU** : d'approuver la liste des comptes couvrant la période du 1^{er} au 31 juillet 2025.

Chèque numéro 13234 à 13276 :	91 332.90 \$
Paielements en ligne PR-2 :	733.79 \$
Paielements en ligne PR-4 :	2 013.32 \$
Paies :	<u>22 954.51 \$</u>
Grand total :	<u>129 955.28 \$</u>

Adoptée à l'unanimité

6.1 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE 28972 – PAVAGES LAFLEUR ET FILS

2025-08-124

ATTENDU la résolution no. 2025-06-092, octroyant le contrat de réfection et rechargement du chemin Burke à la compagnie Les Pavages Lafleur et Fils, au montant de 86 425.19\$, incluant les taxes;

ATTENDU les résolutions no. 2025-06-101, 2025-06-102 et 2025-06-103, acceptant les travaux supplémentaires numéro 1, au montant de 15 123.62\$, plus les taxes applicables;

ATTENDU la résolution no. 2025-07-116, acceptant les travaux supplémentaires numéro 2 et 3, aux montants respectifs de 15 824.00\$ et 8 863.05\$, plus les taxes applicables;

ATTENDU la réception de la facture no. 28972, de la part de la compagnie Les Pavages Lafleur et Fils, en date du 16 juillet 2025, d'un montant de 126 235.86\$, plus les taxes applicables, pour les travaux exécutés en chantier entre le 1^{er} et le 11 juillet 2025;

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **ET RÉSOLU :**

QUE : le Conseil autorise le paiement de la facture précitée à la compagnie Les Pavages Lafleur et Fils, pour les travaux de réfection et rechargement du chemin Burke :

ET QUE la somme de 66 000.00\$, provenant du fonds réservé des redevances de carrières et sablières ainsi qu'un montant de 66 500.00\$, provenant du budget de fonctionnement de l'année courante, soient transférés au compte d'investissement pour acquitter la dépense :

Adoptée à l'unanimité

6.2 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE 122393 – MARCIL LAVALLÉE

2025-08-125

ATTENDU QUE conformément à la résolution 2024-10-143, le mandat d'audit de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024 a été octroyé à la firme Marcil Lavallée;

ATTENDU la réception de la facture portant le numéro 1122393, de la part de la firme Marcil Lavallée, d'un montant de 24 250.00 \$ plus les taxes applicables, pour l'audit de l'exercice financier 2024;

ATTENDU QUE ces frais ont été pris en considération lors de la préparation et l'adoption du budget municipal 2024;

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Erin Kane **ET**

RÉSOLU :

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture précitée, à la firme Marcil Lavallée :

ET QUE les fonds pour acquitter la dépense soient puisés à même le poste budgétaire prévu à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

7. DÉPÔT DU SUIVI BUDGÉTAIRE (ACTIVITÉ DE FONCTIONNEMENT)

8. TRANSFERTS DE COMPTES

2025-08-126

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé une liste de transferts budgétaires suggérés au conseil;

ATTENDU QUE les transferts budgétaires permettent d'équilibrer différents postes sans modifier le budget global;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des transferts budgétaires proposés;

ATTENDU QUE la section numéro 5 – Délégation et politique de variation budgétaire du règlement 2023-003 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire présentement en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **ET RÉSOLU**

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer les transferts budgétaires tels que présentés au tableau suivant :

Poste budgétaire	Description	Débit	Crédit
02-130-00-141	Salaire Régulier ADJ. ADM.		20 000,00
02-130-00-410	Honoraires Professionnels	20 000,00	
02-320-02-521	Entretien et réparation - Fossés		15 000,00
02-320-04-521	Entretien et réparation - Ponceaux		9 000,00
02-330-00-443	Enlèvement de la neige		12 500,00
02-320-00-520	Entretien et réparation	36 500,00	
02-610-00-410	Honoraires professionnels - Urbaniste		1 500,00
02-610-00-310	Déplacement du personnel	1 500,00	
03-310-00-000	Affectations Investissements	30 000,00	
03-610-00-000	Transfère aux investissement	66 000,00	
21-300-00-000	Transfert revenus de fonctionnement		30 000,00
21-332-00-002	Droits carrières et sablières		66 000,00
	TOTAL	154 000,00	154 000,00

Adoptée à l'unanimité

9. DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE – TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2024-2028

2025-08-127

ATTENDU la confirmation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) daté du 18 juillet 2024, informant la municipalité de Mayo du montant de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de remboursement d'une partie de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2024-2028) faisant partie intégrale de la présente résolution;

ATTENDU la confirmation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) daté du 15 avril 2025, informant la municipalité de Mayo de l'octroi d'un montant additionnel de 75 000\$ au programme TECQ 2024-2028, faisant partie intégrale de la présente résolution;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire au montant de 724 182\$ pour payer les factures des projets de réfection prévus à la Programmation du TECQ 2024-2028;

ATTENDU QUE la municipalité décrète cet emprunt temporaire en attendant de recevoir le remboursement prévu à la suite de la reddition de compte prévue au mois de juin 2026;

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Erin Kane **ET**

RÉSOLU

QU'aux fins d'acquitter la somme n'excédant pas 724 182\$, pour ces travaux dans le cadre du Programme TECQ 2024-2028, le Conseil soit autorisé à contracter un emprunt temporaire qui sera remboursé en totalité à la réception du versement de la subvention;

ET QUE la municipalité mandate le maire Robert Bertrand et la directrice générale Lucille Labonté, à signer tous les documents avec la Caisse Desjardins du Cœur-des-Vallées pour mettre en place cet emprunt temporaire.

Adoptée à l'unanimité

10. DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE – TRAVAUX DANS LE CADRE DU PAVAL (2024-2026) VOLET : REDRESSEMENT ET SÉCURISATION

2025-08-128

ATTENDU la confirmation du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) daté du 4 décembre 2024, informant la municipalité de Mayo du montant de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVAL 2025-2026) Volet Redressement et sécurisation, faisant partie intégrale de la présente résolution;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire au montant de 239 126\$ pour payer les factures du projet de remplacement du ponceau sur le chemin Roy, autorisé par le MTMD;

ATTENDU QUE la municipalité décrète cet emprunt temporaire en attendant de recevoir le remboursement prévu à la suite de la reddition de compte prévue au mois de juin 2026;

IL EST PROPOSÉ par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET**

RÉSOLU

QU'aux fins d'acquitter la somme n'excédant pas 239 126\$, pour ces travaux dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2025-2026, le Conseil soit autorisé à contracter un emprunt temporaire qui sera remboursé en totalité à la réception du versement de la subvention;

ET QUE la municipalité mandate le maire Robert Bertrand et la directrice générale Lucille Labonté, à signer tous les documents avec la Caisse Desjardins du Cœur-des-Vallées pour mettre en place cet emprunt temporaire.

Adoptée à l'unanimité

11. RAPPORTS

11.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Nombre d'intervention	Lieu	Type d'intervention
F-25-07-017 July 3 2025	14 Townline Lochaber Ouest	Alarme incendie

F-25-07-018 July 24 2025	288 Daly Road Mayo	Feu électrique Fil au sole
F-25-07-019 July 24 2025	87 Inlet Road Mulgrave	Arbre sur Fil électrique en Feu

11.2 RAPPORT DE LA VOIRIE

Date	Description des travaux
Juillet 2025	Nid de poule réparer chemin Cameron par inspecteur
Juillet 2025	X2 grattage des chemins par transport Deschamps
Début 1 juillet 2025	Réparation chemin Burke (Pavages Lafleur)
17 juillet 2025	Réparation ponceau et enrochement 371 Rivière-Blanches (Déboisement Mayo)
22 juillet 2025	Couper bord des chemin fauchage (Déboisement Mayo)
29-30 juillet 2025	Réparation fissure chemin Roy (i-tek)
29 juillet 2025	Demolition barrage castor Mr. Roos
Juillet 2025	Réparation d'un wash out sur Rivière-Blanche a la limite de Mulgrave (Curtis Lavell)
TRAVAUX À VENIR AU MOIS JUIN 2025	
<ul style="list-style-type: none"> - Scellant Roy semaine du 12 au 15 août - Remplacement d'un ponceau du le ch. Roy – 18 août - Réfection du ch. De la Rivière-Blanche au mois d'août - GRATTAGE DES CHEMINS - Nettoyage branche et arbre fossé (attend soumissions) 	

11.3 RAPPORT DE L'INSPECTEUR

Numéro	Adresse	Nature	Zonage
2025-0701	125 ch. MCDONNELL	Construction neuve	14-v
2025-0702	125 ch. McDonnell	Captage d'eau	14-v
2025-0703	125 ch. McDonnell	Inst septique	14-v
2025-0704	4556 rte. 315	Rénovation toiture	5-v
2025-07-0002	393 ch. Daly	Lotissements	5-v
2025-0705	140 ch. Daly	Mur soutènements	5-v
2025-0706	577 ch. Burke	Démolition	7-f
2025-0707	577 ch. Burke	Construction remise	7-f
2025-0708	340 ch. Walker	Démolition	5-v
2025-0709	340 ch. Walker	Construction gazebo	5-v
2025-0710	155 ch. Giroux	Abattage arbres	5-v

12. PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE – SERVICE DE FORMATION RÉGIONAL DES POMPIERS DE LA MRC DE PAPINEAU

2025-08-129

ATTENDU QUE les objectifs des municipalités locales et de la MRC sont de bénéficier d'un service régional de formation accessible et adaptée aux besoins des services de sécurité incendie du territoire en fonction, notamment, de la proximité du service de formation et d'un coût abordable pour les municipalités locales ;

ATTENDU les pouvoirs accordés aux municipalités locales pour conclure une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté, dont le territoire comprend le leur, l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence, conformément aux articles 569.0.1 et suivants du Code municipal du Québec;

ATTENDU la résolution numéro 2015-11-195, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 25 novembre 2015, relative au projet de l'entente intermunicipale concernant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC tel que déposé, incluant les documents afférents conformément à l'article 569 et suivants du Code municipal du Québec;

ATTENDU la résolution numéro 2019-06-133, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 juin 2019, autorisant la conclusion et la signature de l'entente intermunicipale et visant à offrir un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Papineau, au bénéfice des municipalités membres, conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec

ATTENDU l'article 7 de ladite entente intermunicipale en relation avec les modalités de renouvellement de cette dernière, notamment en ce qui concerne le renouvellement automatique pour une période de cinq (5) ans suite à l'évaluation du Service par la Commission Sécurité incendie de la MRC et l'émission d'une recommandation par cette dernière, laquelle sera soumise six (6) mois avant la fin de ladite entente ;

ATTENDU la résolution numéro 2024-06-122, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 juin 2024, autorisant la conclusion et la signature de l'addenda à l'entente intermunicipale déposé visant à effectuer une analyse approfondie du Service de formation des pompiers et de déterminer si ladite entente sera renouvelée à nouveau;

ATTENDU la proposition préparée par le Comité de suivi de l'entente intermunicipale, lequel a été mandaté pour évaluer le service actuel et définir une proposition qui répondra aux besoins des municipalités locales ;

ATTENDU le processus de consultation réalisé auprès des diverses parties prenantes soit les directeurs de service de sécurité incendie (DSSI), les directions générales (DG) et les maires des municipalités locales au cours des mois de mars et d'avril 2025 ;

ATTENDU les discussions tenues lors de la Table conjointe des DSSI, des DG et des maires, tenue le 17 avril 2025, lesquelles visaient, notamment l'obtention d'une orientation de chaque conseil envers la proposition soumise ;

ATTENDU la résolution numéro 2025-05-134, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau tenue le 21 mai 2025, laquelle approuve le projet d'entente intermunicipale relatif au Service régional de formation des pompiers, lequel sera acheminé aux municipalités locales afin de connaître leur intention à l'égard dudit service ;

ATTENDU le processus de consultation réalisé auprès des municipalités locales situées sur le territoire de la MRC de Papineau dans le but de connaître leur intention à l'égard de la conclusion d'une éventuelle entente intermunicipale sur le sujet ;

ATTENDU que dans le cadre dudit processus de consultation réalisé par la MRC de Papineau, 24 municipalités locales sur 25 ont manifesté leur intention de conclure une entente intermunicipale relative au service de formation des pompiers ;

ATTENDU la résolution numéro 2025-06-176, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 juin 2025, laquelle mandate la direction générale pour poursuivre le processus établi visant la conclusion et la signature de l'entente intermunicipale concernant un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Papineau, au bénéfice des municipalités membres, conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec;

ATTENDU le projet d'entente intermunicipale relatif au service régional de formation des pompiers déposé dans le cadre de la présente séance, lequel sera offert par la MRC de Papineau à titre de gestionnaire de formation;

IL EST PROPOSÉ par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET**

RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Mayo acceptent de conclure l'entente intermunicipale relative au Service régional de formation des pompiers conformément au projet d'entente transmis ainsi qu'à la documentation afférente ;

QUE le Conseil de la Municipalité de Mayo autorise le maire ainsi que la greffière-trésorière et directrice générale à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

ET QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, **conformément** à l'échéancier prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

« La conseillère au siège numéro 2, madame Tiffany Butler se joint à la séance à compter de 19h56 »

13. SUIVI DES DOSSIERS DE VOIRIE EN COURS (INFORMATION)

La directrice générale présente l'état d'avancement des travaux et les derniers développements de chacun des dossiers en cours.

14. PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

2025-08-130

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme), qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique familiale municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement.

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo souhaite présenter, en 2025-2026, dans le cadre du Programme, une demande d'aide financière admissible pour l'élaboration d'une politique familiale.

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET**

RÉSOLU

QUE la Municipalité de Mayo autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme de soutien aux politiques municipales, volet 1 ;

ET QUE madame Lucille Labonté, directrice générale et greffière trésorière soit autorisée à signer au nom de la municipalité de Mayo, tous les documents relatifs à la demande d'aide financière présentée en 2025-2026 dans le cadre du Programme :

ET QUE si cette demande est acceptée par le Ministère, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme, la municipalité désigne Erin Kane, l'élue responsable des questions familiales.

Adoptée à l'unanimité

16. VARIA :

17. PÉRIODE DE QUESTIONS (AUCUNE)

18. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2025-08-131

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau **APPUYÉ** par Alain Dupuis **QUE** la séance soit levée.
20 h15.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE MAYO

Je soussignée, Lucille Labonté directrice générale et greffière-trésorière atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par
Lucille Labonté, directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Bertrand maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Par
Robert Bertrand, maire